

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2017

**N° 169/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 31 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 16 novembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**Décision Modificative N° 1  
Budget Annexe OM Amancey  
de la Communauté de  
Communes Loue Lison**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 70
- Absents : 29
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 11
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 10
- Votants : 84

L'an deux mil dix-sept

Le neuf novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Montrond le Château sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Dugourd Jean-François à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, Mme Kowal-Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Vincent Marguet, Mme Beaune Catherine à M. Marechal Philippe, M. Groshenry Maxime à M. Grenier Jean-Claude, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Vergey André., M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Moniotte Jacques par M. Masson Jean-Pierre, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

**Excusé(e)**

Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Guincharde Jean-Pierre & Paul Jacques

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine, Faillenot Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves & Chatelain Claude

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Luc Fourquet, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les admissions en non-valeur pour des impayés liés aux ordures ménagères de l'ex. CCALL,

Le conseil est invité à ouvrir dans le budget annexe des crédits de dépenses à l'article D 6541 pour un montant de 744.25 €, le tout financé par l'excédent dégagé au BP 2017 du budget annexe Ordures Ménagères CCALL.

A la majorité, une abstention (M. Bérion), le conseil communautaire :

- Accepte d'ouvrir les crédits au compte 6541 pour la somme de 744.25 €,
- Accepte de diminuer l'excédent prévisionnel du budget primitif 2017 de 744.25 €.

Fait et délibéré en séance, le 09.11.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

